



## Pension alimentaire non intégralement versée

Par **myriam59310**, le **07/07/2013** à **20:31**

Bonjour,

Je paie une pension alimentaire pour ma fille qui vit chez son père. Nous avons une petite fille en garde alternée pour laquelle il n'y a aucune pension mais étant entendu que les frais scolaires doivent être partagés entre les deux parents.

Ai-je le droit d'enlever de la pension alimentaire de ma grande la part des frais de scolarité pour ma fille en garde alternée ? En effet, j'ai payé de ma poche les frais d'inscription + trousseau de fournitures, sachant que bien sur j'ai les justificatifs. Je souhaite faire cela car mon ex peut tarder à me rembourser et aussi pour faciliter les choses, ne pas devoir lui réclamer sans cesse.

Puis aussi enlever de la pa la moitié de la part non remboursée des frais d'orthodontie ou lunettes par exemple ?

Légalement, ai je le droit ?

Merci de vos réponses